

Session permanente 2023

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES,
INSTITUTIONNELLES ET DES DROITS
HUMAINS (CAGIDH)**

RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N°063 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
MODIFICATION DE LA LOI N°023-2009/AN DU 14 MAI 2009 PORTANT
REGLEMENTATION DES SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES
(SFD)**

Présenté au nom de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) par le député Yaya **KARAMBIRI**, rapporteur.

Septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vendredi 22 septembre de 14 heures 02 minutes à 14 heures 50 minutes, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Lassina GUITI, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant modification de la loi n°023-2009/AN du 14 mai 2009 portant réglementation des systèmes financiers décentralisés (SFD).

Auparavant, la CAGIDH, saisie pour avis, a désigné le député Yaya KARAMBIRI, comme rapporteur, pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés, les lundi 18 et jeudi 21 septembre 2023.

En prélude aux travaux de la COMFIB, la CAGIDH a organisé, le lundi 04 septembre 2023 de 12 heures 05 minutes à 12 heures 35 minutes, une séance d'appropriation du contenu dudit projet de loi. Cette séance a permis aux députés de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement, lors de son audition à la COMFIB, par le député rapporteur.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB ;
- appréciation et avis de la CAGIDH.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement ;
- débat général.

I.1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par Madame BAKO/TRAORE Fatoumata, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie, des finances et de la prospective, chargée du budget. Elle était assistée de ses collaborateurs et des

représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

L'exposé des motifs, présenté par la Ministre a porté sur les points suivants :

- contexte et justification du projet de loi ;
- processus d'élaboration du projet de loi ;
- contenu du projet de loi.

Ces différents points ont été intégralement développés dans le rapport de la COMFIB, saisie au fond.

I.2. Débat général

Suite à l'exposé de Madame la Ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés. Les principales préoccupations ont porté sur :

- les raisons qui expliquent le retard de cinq ans relatif à l'insertion de l'Acte uniforme dans l'ordre juridique interne ;
- les grands principes de la finance islamique ainsi que la conformité de ces principes avec le principe de laïcité consacré dans notre Constitution ;
- la différence entre la finance islamique et la finance classique ainsi que sa plus-value ;
- l'explication de la nécessité du renvoi fait, à l'article 6 alinéa 4, aux instructions de la Banque centrale concernant les modalités de l'exercice par les systèmes financiers décentralisés des activités conformes aux principes de la finance islamique ;
- les projets éligibles aux financements conformes aux principes de la finance islamique et la liste de quelques innovations liées à ce genre de financement ;
- l'existence des domaines précis d'intervention de la finance islamique ;

- les nouveaux produits financiers issus du développement des systèmes financiers décentralisés ;
- l'incidence de la présente loi modificative sur les femmes, les associations féminines ou les jeunes, exerçant dans le secteur informel, relativement aux facilités d'accès à ce type de financement ;
- l'existence d'investisseurs dans le domaine de la finance islamique et les pays d'Afrique ayant déjà internalisé ce dispositif ;
- l'origine réelle des ressources issues de la finance islamique et la manière dont les remboursements se feront, étant donné l'absence d'intérêt dans ce type de finance ;
- l'existence d'un mécanisme de contrôle des activités des bénéficiaires afin de s'assurer du respect des principes de la finance islamique ;
- les raisons de l'absence de précision des sanctions applicables aux bénéficiaires afin qu'ils en soient préalablement informés ;
- la législation susceptible de s'appliquer en cas de différend au niveau de la finance islamique ;
- les garanties pour bénéficier d'un prêt au niveau de la finance islamique.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget, fait par le député rapporteur, et de l'analyse du présent projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CAGIDH.

Il ressort de ces échanges que l'adoption dudit projet de loi permettra :

- la création d'un environnement favorable à l'éclosion de nouveaux produits financiers pour les systèmes financiers décentralisés ;
- l'intégration des opérations de la finance islamique dans les systèmes financiers décentralisés ;
- l'exercice des activités conformes à la finance islamique par les systèmes financiers décentralisés .

Par conséquent, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 22 septembre 2023

Le Président



Lassina GUITI

Le Rapporteur



Yaya KARAMBIRI

Séance d'appropriation du dossier : 04/09/2023

Liste des députés présents

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	GUITI Lassina	Président
2.	SANOY Yaya	Vice-président
3.	OUEDRAOGO Adama Yasser	1 ^{er} Secrétaire
4.	TAPSOBA Lin Désiré	2 ^e Secrétaire
5.	KANDOLO Linda Gwladys	Membre
6.	KARAMBIRI Yaya	Membre
7.	LOMPO Dafidi David	Membre
8.	SANGARE Moussa	Membre
9.	OUEDRAOGO Irméan François	Membre
10.	DIALLA Moumouni	Membre

Liste des députés absents excusés

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	SOULAMA Ousséni	Membre
2.	SAWADOGO Issa	Membre
3.	KOMBASSERE Jean Marie	Membre
4.	NANA Basile	Membre
5.	YADA Salif	Membre
6.	OUARE Samadou	Membre

Séance d'adoption du rapport : 22/09/2023

Liste des députés présents

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	GUITI Lassina	Président
2.	SANOU Yaya	Vice-président
3.	OUEDRAOGO Adama Yasser	1 ^{er} Secrétaire
4.	TAPSOBA Lin Désiré	2 ^e Secrétaire
5.	SOULAMA Ousséni	Membre
6.	KANDOLO Linda Gwladys	Membre
7.	KARAMBIRI Yaya	Membre
8.	LOMPO Dafidi David	Membre
9.	SANGARE Moussa	Membre
10.	OUEDRAOGO Irméan François	Membre
11.	SAWADOGO Issa	Membre
12.	YADA Salif	Membre
13.	KOMBASSERE Jean Marie	Membre
14.	NANA Basile	Membre
15.	OUARE Samadou	Membre

Liste des députés absents

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	DIALLA Moumouni	Membre

Liste du personnel de la CAGIDH

N° D'ORDRE	NOM(S) ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	OUEDRAOGO Gérard	Administrateur parlementaire
2.	DALA/ASSAN Létitia Thérèse	Administrateur parlementaire
3.	SARE T. Inès Fabiola	Attachée d'administration parlementaire
4.	OUEDRAOGO Nestor	Secrétaire d'administration parlementaire
5.	DAKO Fallonne Lynda	Stagiaire